



Procès-Verbal BUREAU PLENIER

Réunion du 20 septembre 2021 à 17h30 En visioconférence à Lyon et Cournon

Présidence : Pascal PARENT.

Présents :

A Lyon : Denis ALLARD, Didier ANSELME, Dominique DRESCOT, Raymond FOURNEL, Joël MALIN, Jean-Marc SALZA, Daniel THINLOT.

À Cournon : Yves BEGON, Nicole CONSTANCIAS, Lilian JURY, Pierre LONGERE, Roland LOUBEYRE, Jacque VANTAL.

Excusés : Guy POITEVIN.

Assistent à Lyon : Richard DEFAY, Méline COQUET, Sylvie DI IORIO.



Le Président explique le rapprochement des dates entre le Conseil de Ligue et le Bureau Plénier qui est dû à une grosse activité en ce début de saison et permet de traiter les sujets au fur et à mesure. Le prochain Bureau Plénier est fixé au 4 octobre.

1. Informations du Président et du Président Délégué.

✓ Point licences

Richard DEFAY communique l'état des licenciés, en baisse en date du 19 septembre : -13,54 % de licences délivrées de date à date (146 137 licences délivrées contre 169 019 l'an dernier). En prenant en compte les demandes de licences en retard de traitement, nous pouvons noter un léger frémissement qui nous situerait vers -6%.

Afin d'éliminer le retard, du personnel intérimaire supplémentaire a été embauché pour rattraper les 27 735 licences restant à traiter.

✓ Représentation aux Assemblées Générales de District

Cantal : le 25 septembre à Neussargues. MM. ANSELME et MALIN.

Allier : le 22 octobre à Cosne d'Allier, MM. AMADUBLE, CHAMPEIL et JURY.

Ain : le 23 octobre à Viriat. MM. PARENT, ALBAN, ALLARD, LONGERE ainsi que M. BARBET, invité.

Haute-Loire : le 23 octobre (Conseil départemental). MM. JURY, PEZAIRE.

Isère : le 20 novembre à Sassenage. MM. ANSELME, MARCE et Mme RACLET.

Puy de Dôme : 5 ou 6 novembre (en attente confirmation lieu et date). MM. CHAMPEIL, FOURNEL, JURY, Mme CONSTANCIAS.

Lyon et du Rhône : le 20 novembre. Les représentants seront confirmés au Conseil de Ligue du 25 octobre prochain.

Loire : le 26 novembre à Veauche. MM. JURY, FOURNEL et GROUILLER.

Haute-Savoie Pays de Gex : le 26 novembre à Challex. MM. PARENT, ANSELME, LONGERE, MARCE, PERRISSIN, VALLET.

Certaines représentations pourront être complétées lors du prochain Bureau Plénier du 4 octobre ou du prochain Conseil de Ligue du 25 octobre.

✓ Point sur les Services Civiques « Reprise d'activité et Arbitrage » :

District Lyon & Rhône : 2 candidats potentiels

District Ain : 1 candidat

District Puy de Dôme : 2 candidats potentiels

Didier ANSELME tient à signaler que les missions des services civiques comptent comme des stages professionnels et il serait bon que les universités en soient informées via la Commission Régionale Foot Scolaire et Universitaire.

✓ Le Président informe avoir orienté le district du Puy de Dôme vers l'embauche d'un éducateur sportif jusqu'au 30 juin 2022 en attente du recrutement d'un CTD PPF selon le retour ou non de Sylvain MAUPAS.

✓ Congrès ANPDF du 17 au 19 septembre :

Un congrès qui ne restera pas dans les annales !

Le Président fait part de certaines remarques de plusieurs Présidents de district de notre ligue notamment sur le compte-rendu des ateliers.

Il ajoute la remarque de Denis ALLARD souhaitant rendre hommage à M. MUFFAT-JOLY et Ch. CORTADE qui avaient été « oubliés » en début d'AG.

✓ Lilian JURY informe du retour à la Ligue de Nathalie CHOURY, suite à une longue absence. Il dit tout le plaisir qu'il a eu, ainsi que ses collègues de Cournon, de l'accueillir de nouveau parmi eux.

✓ Richard DEFAY fait part de l'invitation de la L.F.A. adressée aux représentants des clubs nationaux le 6 octobre 2021 en présentiel au siège de la Fédération. Il sera demandé à Stéphane LOISON d'en faire le compte-rendu lors d'un prochain Conseil de Ligue.

2. Conseil de Ligue du 11 septembre 2021 (suite).

✓ Commission d'Analyse des Demandes d'Accompagnement Financier des clubs :

Le Président fait lecture du communiqué prévu à la suite du dernier Conseil de Ligue et qui présente les travaux de la Commission. Ce communiqué sera publié sur le site internet de la LAuRAFoot.

Le Président rappelle que le Conseil de Ligue a confié au Bureau Plénier le soin de définir les modalités de traitement des clubs qui n'ont pas bénéficié d'une aide faute d'avoir envoyé les documents demandés.

Il informe qu'il proposera à un prochain Bureau Plénier de se positionner en faveur de l'application de retraits de points fermes pour ces clubs ayant bénéficié d'un délai de paiement qu'ils n'auraient pas dû avoir.

Remarque de Didier ANSELME sur l'envoi de chèques sans provision : quelle suite est donnée pour ces clubs ? Le Bureau Plénier rappelle que ce cas de figure est prévu à l'article 47.2 du règlement financier de la ligue.

Il fait également part d'un mail du club du GS Chasse sur Rhône qui souhaite recevoir un dossier CADAF. Cette demande, reçue largement hors délai, sera transmise au service comptable pour la mise en place éventuelle d'un échéancier.

3. **Compétitions 2021/2022.**

a. Futsal R2

Suite au Forfait Général de l'Equipe futsal R2 de Limonest-Dardilly, le Bureau Plénier,

- Constatant que les 2 poules de championnat futsal R2 se trouvent réduites à 1 poule de 9 et 1 poule de 7 ;

- Estimant que cette nouvelle configuration crée un déséquilibre préjudiciable à la régularité et au bon déroulement du championnat futsal R2, et qu'il convient donc de rectifier ces poules ;

- Se trouvant dès lors devant 2 solutions possibles à savoir :

- Basculer une équipe de la poule B (en l'occurrence l'exempt de la 1ère journée : Futsal des géants) dans la poule A pour repartir sur un championnat comportant 2 poules de 8 équipes
- Ou ne faire qu'une seule et même poule de futsal R2 à 16 équipes, avec un championnat en 2 phases : c'est-à-dire une première phase avec 15 matches « secs » donnant lieu à un classement à la fin de cette première phase et par la suite un système de « play-off » et de « play-down » pour déterminer les montées en R1 et les descentes en championnat futsal de district ;

- Etant ici précisé que quelle que soit la formule retenue, les résultats des premiers matches joués le week-end des 18 et 19 septembre seront conservés ;

Le Bureau Plénier DECIDE avant d'opter pour l'une des 2 solutions, de recueillir l'avis des équipes futsal R2 concernées par une consultation dont les réponses sont attendues pour le vendredi 24/9 avant 18h,

Pour une décision à prendre dans l'intérêt du football régional au plus tard le lundi 27/9, c'est-à-dire suffisamment tôt avant le déroulement de la 2ème journée prévue les 2 et 3 octobre.

b. Lieu des finales des Coupes Régionales.

La candidature du FC Riorges a été retenue pour l'organisation des finales des Coupes LAuRAFoot Masculine et Féminine le samedi 11 juin 2022 sur les installations du club à Riorges.

c. Lieu de la finale régionale du Festival Foot U13 Pitch – Edition 2021/2022.

Pierre LONGERE informe que celle-ci aura lieu à Feurs le samedi 7 mai 2022.

d. La Finale de la Coupe de France aura lieu le dimanche 8 mai 2022 ainsi que la Journée Nationale des Bénévoles.

Le groupe de travail prévu à cet effet sera réactivé avec la participation de 2 Présidents de District ex-auvergnats et 2 Présidents de District ex-rhônealpins afin d'organiser les déplacements et hébergements pour l'ensemble des bénévoles des 2 secteurs.

e. Désignation des arbitres assistants en U20 et U18

Pour les championnats U18 R1 et U20 R2, la Ligue demande aux Districts de lui fournir des arbitres pour pouvoir assurer la désignation de 3 arbitres officiels sur chaque rencontre.

Toutefois, devant faire face à un manque d'arbitres conséquent, la question se pose de ne plus désigner d'arbitres assistants officiels dans l'une de ces compétitions.

Après réflexion, le Bureau Plénier décide, à titre provisoire et à l'unanimité, de remettre à disposition des Districts les arbitres assistants officiels désignés sur les rencontres du championnat U20 R2, soit un total de 36 arbitres.

Les clubs devront donc fournir les arbitres assistants bénévoles.

f. Traitement des hors-jeux par les arbitres assistants bénévoles :

Pour faire suite à une question posée lors d'une réunion de clubs, le Bureau Plénier doit clarifier la situation et déterminer la règle à appliquer concernant le traitement des hors-jeux par les arbitres assistants bénévoles.

Avant la fusion, les arbitres assistants bénévoles de l'ex-Auvergne étaient autorisés à lever le drapeau pour signaler les hors-jeux (dans la mesure où ils avaient suivi une formation), alors qu'en ex-Rhône-Alpes cela leur était interdit (car ces derniers, au contraire, n'étaient pas formés).

Après la fusion, le fonctionnement n'a pas changé et les formations envisagées sur le territoire de la Ligue n'ont pu avoir lieu du fait de la pandémie. Il n'y a donc pas d'uniformité de traitement sur tout le territoire.

Après discussion, le Bureau Plénier décide à l'unanimité d'appliquer les règles suivantes :

- **Matchs entre équipes de l'ex-Auvergne : les arbitres assistants bénévoles sont autorisés à signaler les hors-jeux.**
- **Matchs entre équipes de l'ex-Rhône-Alpes : les arbitres assistants bénévoles ne sont pas autorisés à signaler les hors-jeux.**
- **Matchs entre équipes des deux secteurs : les arbitres assistants bénévoles ne sont pas autorisés à signaler les hors-jeux**

g. Jean-Marc SALZA fait part de la situation critique au niveau des Formations Initiales d'Arbitrage programmées et pour lesquelles il n'y a pas ou très peu d'inscription.

Lilian JURY informe qu'il manque une quarantaine d'arbitres qui étaient inscrits aux FIA de la saison dernière mais qui n'ont pas pu les suivre du fait de la crise sanitaire. Il souhaite que les Commissions d'Arbitrage contactent ces arbitres et rappelle que les obligations des clubs au statut de l'arbitrage n'ont comptabilisé ces candidats que pour une seule saison.

4. Questions diverses.

- ✓ Poste de DTR de la LAuRAFoot :

Un appel à candidature pour le poste de D.T.R. a été lancé par la LAuRAFoot pour pallier le départ de Roland SEUX.

En liaison avec la D.T.N et après examen des candidatures reçues et des entretiens réalisés avec les candidats sélectionnés, la LAuRAFoot a retenu la candidature de Pierre BERTHAUD qui a présenté un excellent projet. Pascal PARENT précise que bien qu'interne, ce choix est tout sauf un choix par défaut.

Cela va donc impliquer de futurs changements dans l'organisation de l'ETR.

- ✓ Didier ANSELME :

Dans le cadre des économies à réaliser, révisions des procédures des remises de labels et autres idées, etc... ce dernier souhaiterait sauf en cas de besoin particulier, supprimer les visites préparatoires lors des remises de Label lorsqu'il s'agit d'une remise « classique » (excepté pour les 3 remises académiques).

Le Bureau Plénier valide cette proposition à l'unanimité.

- ✓ Communication de la F.F.F. faisant part de 3 clubs nationaux n'ayant pas encore opté pour la retransmission des matchs avec la société Fuchs Sports.

La LAuRAFoot a rempli sa mission d'information auprès des clubs en son temps, notamment en invitant la société à la réunion de début de saison des N3.

- ✓ Pierre LONGERE :

Ce dernier souhaite un règlement concernant le déroulement des matchs de Coupes LAuRAFoot, identique à celui de la F.F.F. et de ses coupes.

Le Bureau Plénier dans cette période COVID-19, dans l'intérêt supérieur du football régional et au regard de l'état d'urgence prolongé jusqu'au 15 novembre, décide qu'il n'y aura pas de prolongations pour toutes ses coupes régionales sauf pour les finales si besoin.

- ✓ Question reçue du club de Sucs et Lignon sur la situation d'un éducateur qui est aussi arbitre.

Le Président informe qu'après vérification auprès de la FFF le licencié n'est pas autorisé à être titulaire simultanément d'une licence arbitre et technique régionale. Ce dernier doit se positionner sur les fonctions qu'il souhaite exercer afin de s'y consacrer pleinement. Le club en a été directement informé.

- ✓ Dotations F.F.F. Nike :

La LAuRAFoot a fait part à la Société Nike via la FFF des remontées négatives des clubs sur la qualité des produits reçus, sur les délais de livraison beaucoup trop longs et sur les ruptures de stock constatées.

- ✓ Commission Régionale Foot Scolaire & Universitaire :

Lilian JURY fait part de la composition de cette Commission, ne faisant toujours pas état des noms des Inspecteurs Académiques, mais uniquement des titres et fonctions. Les membres de cette commission souhaitent fonctionner par le biais de réunions restreintes.

Lilian JURY propose à tous de se positionner sur la composition finale et sur le fonctionnement de la Commission au prochain Bureau Plénier du 4 octobre 2021 ou au Conseil de Ligue du 25 octobre.

Didier ANSELME fait remarquer qu'il n'a pas été informé du calendrier des réunions et souhaiterait dorénavant être contacté avant que des dates ne soient définitivement fixées ainsi que les membres élus de la Commission.

Le Bureau Plénier acquiesce.

Dominique DRESCOT fera part du calendrier au Président.

✓ Futsal :

Le Bureau Plénier rappelle la décision du Conseil de Ligue du 11 septembre : une formation référent sécurité étant prévue le 9 octobre 2021, le Conseil de Ligue propose de repousser la date du 30 septembre au 15 octobre afin que les clubs puissent se mettre en règle lors de la formation.

La liste des clubs en infraction sera arrêtée au 15 octobre.

✓ Tirages au sort des Coupe de France, Coupe de France Féminine et Coupe Gambardella Crédit Agricole.

Lilian JURY rappelle que ces tirages seront effectués le mercredi 22 septembre à Cournon d'Auvergne. Idem pour le 1^{er} tour de la Coupe Nationale Futsal si besoin.

✓ CROS :

Richard DEFAY répondra au questionnaire relatif au projet sportif territorial qui va être mis en place prochainement par la conférence Régionale du Sport.

La séance est levée à 19h40.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE